



ARRETE N° 0021-2024

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION**  
**Route de Champeillant**

Du 15 juillet au 17 juillet 2024

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Raison : Préparation et cérémonie atterrissage forcé B17

**ARRETE :**

**Article 1 :** Du 15/07/2024 au 17/07/2024, la circulation de tous les véhicules empruntant la route de champeillant, sera interdite du carrefour qui descend sur le hameau de sur les crêts au 337 Route de Champeillant

**Article 3 :** La Commune mettra en place et entretiendra, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée (panneaux, barrières, ...).

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Commune de Féternes
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- M. la Cheffe du groupement du Chablais du SDIS

Féternes, le 11 février 2024

Cyprien TOURNIER  
4<sup>ème</sup> Adjoint en charge de la voirie

Mis en ligne le :

